

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Sainte-Cécile-de-Milton

Dossier : 6212-03-109

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 14 novembre au 29 décembre 2006

La période d'information et de consultation publiques concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Sainte-Cécile-de-Milton a pris fin le 29 décembre 2006. Conformément au mandat qui lui a été confié le 2 novembre 2006 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 14 novembre au 29 décembre 2006, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Roland Thibault inc. propose un agrandissement de son lieu d'enfouissement technique (LET). D'une superficie de 57,75 ha, incluant la zone tampon, l'agrandissement se réaliserait en direction sud sur des terrains adjacents à ceux actuellement utilisés. Il se retrouverait en partie dans la municipalité du Canton de Sainte-Cécile-de-Milton et en partie dans celle du Canton de Granby, en Montérégie. Plusieurs infrastructures seraient aménagées par phases successives, notamment l'amélioration du système de traitement du lixiviat déjà en place, l'optimisation du système existant de récupération, de combustion et de valorisation des biogaz et l'aménagement de cellules d'enfouissement. En ce qui a trait aux cellules, l'exploitation du futur site se ferait essentiellement en surélévation avec des variations géométriques établies en fonction de l'intégration visuelle du site, du paysage et des aménagements projetés. La hauteur maximale des talus, incluant le recouvrement final, serait d'environ 28 m au-dessus du terrain naturel. L'étanchéité des cellules serait assurée par un système d'imperméabilisation à double niveau de protection et chaque cellule serait couverte à l'aide d'un recouvrement final.

Le territoire desservi par le projet s'étend à l'ensemble de la Montérégie. Sa durée de vie serait de l'ordre de 40 ans et correspondrait au volume maximal d'enfouissement annuel de 150 000 tonnes métriques de matières résiduelles et pourrait varier en fonction de la compaction réelle et des arrivages annuels réels des matières résiduelles. L'aménagement et l'exploitation du LET projeté seraient prévus pour 2009.

(Extrait du communiqué émis le 14 novembre 2006)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques ou de lettres et de messages électroniques adressés au BAPE ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation.

Le projet

- Les critères de sélection de la localisation du site ;
- les solutions de rechange au choix du site ;
- les quantités de lixiviat traitées actuellement et projetées ;
- les degrés de contamination des eaux de lixiviation traitées ;
- la capacité d'inhibition de certains éléments sur les eaux de lixiviation ;
- le rôle inhibiteur du carbone et de l'azote ammoniacal sur les matières traitées ;
- l'étanchéité des matériaux de protection pour les eaux de ruissellement ;
- la durée de la garantie des matériaux d'imperméabilisation du site d'enfouissement ;

- les capacités de captage des biogaz ;
- la provenance des matières résiduelles par territoires municipaux ;
- la capacité restante de tonnage avant l'autorisation éventuelle du projet ;
- la capacité d'accueil des clientèles projetées ;
- la localisation du nouvel accès au site à partir de la route 137 ;
- la conformité du projet aux normes réglementaires ;
- les suivis ministériels à la suite de l'autorisation éventuelle du projet ;
- le calendrier de réalisation du projet ;
- la date de mise sur pied et le calendrier des activités du comité de vigilance projeté ;
- la représentativité des membres du comité de vigilance projeté ;
- la collaboration du milieu de la santé au comité de vigilance projeté ;
- le délai de stabilisation du site une fois terminée la durée de vie du projet ;
- les coûts relatifs aux activités d'enfouissement ;
- l'échéancier et les coûts relatifs au fonds de post-fermeture.

Les impacts

- Les méthodes de contrôle et de rejet des matières irrecevables ;
- la gestion des déchets domestiques dangereux rejetés lors du contrôle des intrants ;
- la superficie de déboisement nécessaire à la réalisation du projet.

Les autres questions

- La conformité du promoteur aux normes réglementaires dans l'exercice actuel de ses activités ;
- le principe de régionalisation de la Politique de gestion des matières résiduelles ;
- les responsabilités ministérielles et municipales dans la gestion des matières résiduelles ;

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque Paul-O. Trépanier	11, rue Dufferin Granby
Bureau municipal de Sainte-Cécile-de-Milton	136, rue Principale Sainte-Cécile-de-Milton

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
10 novembre 2006		Journal L'Express
13 novembre 2006	Le Soleil	
13 novembre 2006	La Voix de l'Est	
13 novembre 2006	Le Devoir	
17 novembre 2006		Journal L'Express

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
14 novembre 2006 Début de la période d'information et annonce de la séance	Quotidiens, hebdos et médias électroniques de la Montérégie		Site du BAPE
27 novembre 2006 Rappel aux médias	Quotidiens, hebdos et médias électroniques de la Montérégie	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	28 novembre 2006
BAPE : Animation	Mélissa Poirier, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Danielle Hawey, conseillère en communication
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Hervé Chatagnier, chargé de projet
Promoteur	Pierre Parent, directeur général Stephen Davidson et William Rateaud, consultants
Assistance	20 personnes
Durée	2 h 30

Les relations de presse

Un échange téléphonique avec un journaliste de *La Voix de l'Est* a permis de mieux faire connaître la période d'information et de consultation publiques. De plus, ce même journaliste était présent à la séance d'information publique.

La revue de presse

Le journal *La Voix de l'Est* a publié quelques articles en cours de mandat, en plus des journaux *The Record* et *Le Clairon Régional*. La tenue de la séance d'information, la description du projet, les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation, les coordonnées des centres de consultation temporaires ouverts dans le milieu pour la durée du mandat, la possibilité de faire une demande d'audience publique ainsi que la date limite pour le faire sont des éléments qui ont été repris dans ces médias.

Québec, le 9 janvier 2007

(Original signé par)

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Danielle Hawey et Marielle Jean, conseillères en communication